

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24 novembre 2023,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE :

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Saint-Priest-Mions au service des usagers du territoire.

Ce vendredi 24 novembre 2023, l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes signent un contrat d'objectifs et de financement avec la CPTS de Saint-Priest-Mions. Son objectif ? Favoriser l'accès aux soins des 62 002 habitants du territoire avec, notamment, une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital. Il s'agit de la 21^e CPTS conventionnée dans le Rhône.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des usagers

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

La CPTS de Saint-Priest-Mions compte 70 praticiens adhérents : médecins généralistes, infirmiers libéraux et de pratique avancée, kinésithérapeutes, sages-femmes, mais aussi des pharmaciens, ergothérapeutes, diététiciens et orthophonistes. Ensemble, ils se regroupent autour d'un projet de santé commun.

Un soutien de l'Assurance Maladie et de l'Agence régionale de santé

L'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

La signature du contrat ACI ce vendredi 24 novembre aux côtés de la CPAM du Rhône et de l'ARS permet à la CPTS de Saint-Priest-Mions de mettre en œuvre son projet de santé. Par cet accord, la CPTS obtient un financement de 15 000 € de la part de l'ARS afin de se structurer et de mener ses actions. Elle peut également bénéficier d'un financement annuel de la part de la CPAM du Rhône allant jusqu'à 362 500 €.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

La CPTS de Saint-Priest-Mions couvre une population de 62 000 habitants, dont la majorité réside sur la commune de Saint-Priest.

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de sa population, la CPTS de Saint-Priest-Mions, accompagnée de la CPAM du Rhône et de l'ARS, a mené une étude approfondie de la situation démographique du territoire et s'est rapprochée de la commune de Saint-Priest qui porte un contrat local de santé depuis 2020. Cette analyse révèle à la fois des similitudes et des disparités dans les profils sociaux-économiques des deux communes. À Saint-Priest, une activité industrielle prédomine. Le taux de pauvreté y est significativement plus élevé que la moyenne régionale, atteignant 18 %, contre 12,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 9 % à Mions. À l'inverse, Mions se distingue par un taux de pauvreté inférieur, avec une concentration plus élevée de ménages composés de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Malgré ces disparités, les deux communes partagent une population globalement jeune par rapport au reste du département. Les affections de longue durée (ALD) qui sont les plus représentées sur ce territoire sont le diabète (5,8 %), les cancers (2,7 %), les troubles psychiatriques (2,4 %), les maladies coronaires (1,7 %) et l'insuffisance cardiaque (1,7 %).

Ces constats permettent à la CPTS de dresser 5 grandes missions à poursuivre sur son territoire :

1. Faciliter l'accès à un médecin traitant

L'accès aux soins constitue un défi majeur sur le territoire de Saint-Priest et Mions où près de 11 % des patients de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant. Afin de remédier à cette situation, la CPTS entend mettre en place des actions visant à alléger la charge de travail des médecins. Parmi les solutions envisagées, on compte la mise en place de protocoles de coopération, de protocoles de délégation de tâches et l'organisation d'ateliers à destination des usagers sur le thème « Quand consulter ? ».

2. Améliorer l'accès à des soins non programmés

Les communes de Saint-Priest et Mions connaissent un taux élevé de recours aux urgences. Il s'établit à 34,1 %, bien au-dessus de la moyenne régionale qui se situe à 20,4 %. La mise place d'une organisation spécifique pour améliorer la prise en charge des patients nécessitant des soins urgents non-vitaux est ainsi l'un des objectifs clé de la CPTS.

3. Renforcer la coopération ville-hôpital

La CPTS de Saint-Priest-Mions s'engage à collaborer avec les hôpitaux pour coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes âgées et des patients souffrant d'insuffisance cardiaque. Elle entend également améliorer la prise en charge des patients atteints de diabète de type 2 et traiter de manière plus efficace les problématiques de santé mentale grâce à une collaboration renforcée avec les structures de référence et le conseil local de santé mentale de Saint Priest.

4. Développer des actions de prévention ciblées

La CPTS de Saint-Priest-Mions s'investit également dans le champ de la prévention en complémentarité avec les projets développés dans le contrat local de santé de Saint Priest. Elle développe un plan d'actions pour améliorer la couverture vaccinale des patients du territoire et intensifier les efforts de dépistage des cancers. Dans cette perspective, la CPTS envisage de distribuer des kits de dépistage du cancer colorectal dans les pharmacies du territoire, car le taux de dépistage ne s'établit qu'à 31,1 %. De plus, elle souhaite contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination contre le HPV qui débute cette année dans les établissements scolaires.

5. Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Enfin, la CPTS de Saint-Priest-Mions a pour objectif de développer l'attractivité de son territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé. Pour cela, elle entend développer un système de parrainage des nouveaux installés par leurs pairs et favoriser les échanges interprofessionnels au travers de groupes d'échanges de pratiques.

« En tant que président, je souhaite remercier en premier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour son investissement depuis l'initiation du projet. Ensuite, les membres de la CPTS tiennent à remercier l'ensemble des professionnels, de santé, médico-sociaux, sociaux, l'ensemble des équipes de l'HPEL, des MSP, les CCAS, les responsables de service et leurs équipes, les élus et les deux équipes de mairie en place de notre territoire. Enfin, nous souhaitons remercier le personnel de l'ARS pour son soutien ainsi que tous les acteurs de la CPAM qui ont, ensemble, su nous guider et nous conseiller tout au long du processus.

Tous ont participé à la dynamique d'élaboration du projet de santé du territoire de Saint-Priest-Mions et ainsi permis la signature des ACI en ce jour. Leurs actions ont fait de ce projet de santé un projet définitivement participatif, collaboratif, co-construit, issu du terrain, en phase avec la réalité de notre territoire. C'est une base solide pour la mise en place d'actions concrètes et de renforcement de l'ampleur d'actions préexistantes pour les cinq prochaines années, au service de la population », déclare Laurent VALES, président de la CPTS St-Priest-Mions.

Contacts presse :

CPAM du Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
sara.hussenbocus@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr